

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2020 – 18h00

Délibération n°2020/157

Date de convocation : 08 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercices : 73

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Wallincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 16 décembre 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (47 titulaires et 4 suppléants) :

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, HAPPE Laurent (S), PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), PLUCHART Christophe (S), BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, CANONNE Sylvie (S), NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

Membres absents (15) :

WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, MÉRESSE DELSARTE Virginie, LESNE Jacques, LEDUC Brigitte, DOYER Claude, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, COULON Laurent, LEONARD Julien, PLATEAU Marc, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membre ayant donné procuration (11) :

SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BALÉDENT Matthieu à BRICOUT Frédéric, BERANGER Agnès à BRICOUT Frédéric, HISBERGUE Antoine à THUILLEZ Martine, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, RIQUET Alain à BONIFACE Didier, DÉPREZ Marie-Josée à DUDANT Pierre-Henri, GRENIER Brigitte à DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric, RICHEZ Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2020/157 : Portant présentation du rapport d'activité du Pays du Cambrésis pour l'année 2019

Monsieur le Vice-Président expose :

Monsieur le Président informe l'assemblée que conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, Monsieur TRANOY, Président du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis a transmis le rapport d'activité 2019 en date du 28 septembre 2020.

Ce rapport devant faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire en séance publique.

Monsieur le Président présente donc à l'assemblée ce rapport et demande si celui-ci appelle d'éventuelles observations.

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 21 décembre 2020 et de la publication le
21 décembre 2020

Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 21 décembre 2020

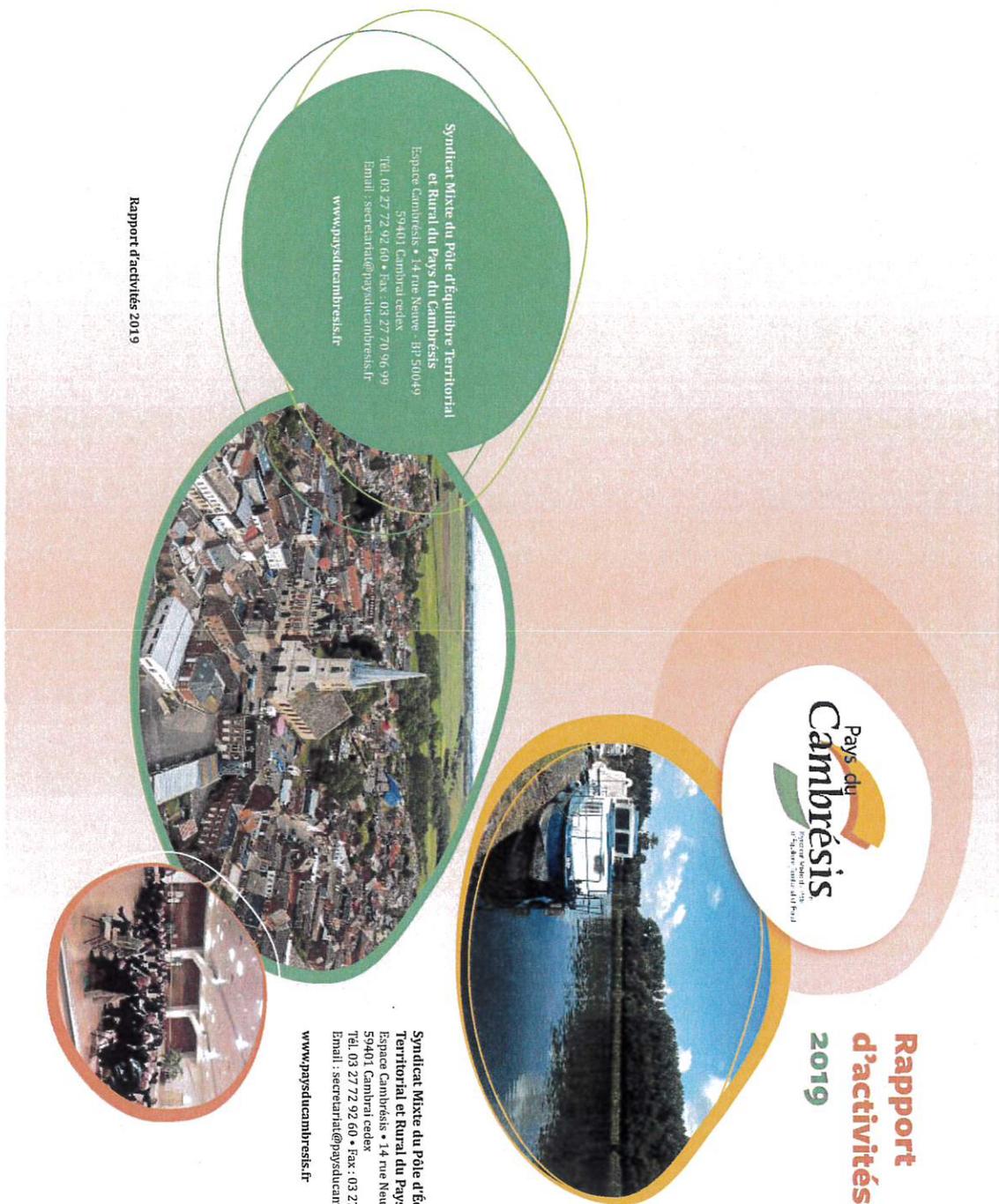
Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON



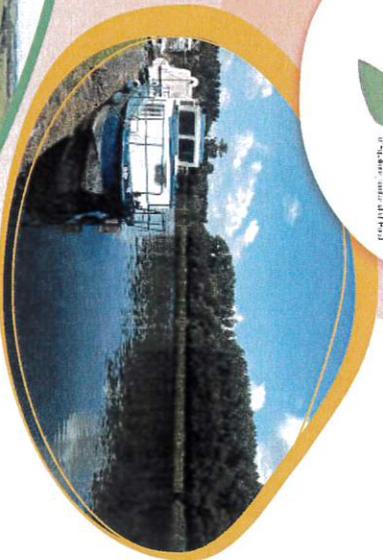
IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



Syndicat Mixte du Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis
Espace Cambrésis • 14 rue Neuve - BP 50049
59401 Cambrai cedex
Tél. 03 27 72 92 60 • Fax : 03 27 70 96 99
Email : secretariat@paysducambresis.fr
www.paysducambresis.fr

Rapport d'activités 2019



Syndicat Mixte du Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis
Espace Cambrésis • 14 rue Neuve - BP 50049
59401 Cambrai cedex
Tél. 03 27 72 92 60 • Fax : 03 27 70 96 99
Email : secretariat@paysducambresis.fr
www.paysducambresis.fr

**Rapport
d'activités
2019**

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE



En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis est tenu d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux Présidents de la Communauté d'agglomération de Cambrai et des Communautés de Communes un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Président à son conseil communautaire en séance publique au cours de laquelle les délégués du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis sont entendus. Le Président du Pays du Cambrésis peut être sollicité, à la demande de la collectivité, par le conseil communautaire de chaque collectivité membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de l'EPCI rendent compte au moins deux fois par an au conseil communautaire de l'activité du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis.

Aussi, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, il a été retracé le rapport d'activités du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis sur l'année 2019 lors du Comité Syndical du 16 janvier 2020. Celui-ci a été transmis le 28 septembre, accompagné du compte administratif, à chaque collectivité membre pour que les délégués puissent en rendre compte au sein d'une séance publique du conseil communautaire.

Une copie du rapport d'activités est transmise au Préfet du Nord, au Sous-préfet de Cambrai, au Président du Conseil Régional Hauts de France et au Président du Conseil Départemental du Nord.

SOMMAIRE

1. DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE P. 04
2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE P. 05-07
3. PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE P. 08-11
4. IMPULSER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE P. 12-21
5. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT RURAL ET L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ P. 22-25
6. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2019 P. 26-27
7. GLOSSAIRE P. 28-29



Crédits photos : Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis - Office de Tourisme du Cambrésis
 Samuel Dhool, Yannick Prangère, Commune de Cambrai, Commune de Caudry,
 Commune de Le Cateau-Cambrésis, Communauté de communes du Pays
 Saisinois, Commune de Solesmes
Rédaction : Equipe du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis
Conception graphique : Yannick Prangère • www.mesimages.org
Impression : Imprimerie Balder

DESCRIPTEUR DE LA STRUCTURE

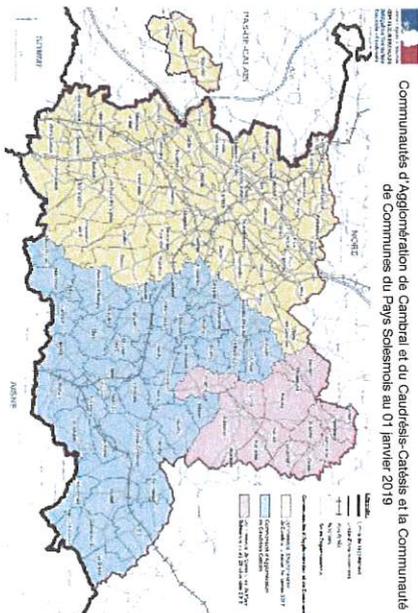


NOM DU GROUPEMENT	Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Caudrésis																																						
DATE DE CRÉATION	30 JUILLET 2003																																						
COMMUNE SIÈGE	CAMBRAI																																						
COMMUNES MEMBRES	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI																																						
POPULATION TOTALE CONCERNÉE	165 350 HABITANTS																																						
NOM DU PRÉSIDENT	SYLVAIN TRANOY																																						
<table border="1"> <tr> <td>Frédéric BRICOLI</td> <td>1^{er} VP - Cité d'Agglomération du Caudrésis-Catéais</td> </tr> <tr> <td>Georges FLAMENGT</td> <td>2^{ème} VP - Cité de Communes du Pays Solesmois</td> </tr> <tr> <td>François-Xavier VILLAIN</td> <td>3^{ème} - Cité d'Agglomération de Cambrai</td> </tr> <tr> <td>François NOBLECOURT</td> <td>4^{ème} - Cité d'Agglomération de Cambrai</td> </tr> <tr> <td>Serge SIMÉON</td> <td>5^{ème} VP - Cité d'Agglomération du Caudrésis-Catéais</td> </tr> <tr> <td>Paul SAGNIEZ</td> <td>6^{ème} VP - Cité de Communes du Pays Solesmois</td> </tr> <tr> <td>Serge FOVEZ</td> <td>7^{ème} VP - Cité d'Agglomération de Cambrai</td> </tr> <tr> <td>Jacques OLIVIER</td> <td>8^{ème} VP - Cité d'Agglomération du Caudrésis-Catéais</td> </tr> <tr> <td>Jean-Richard LECHOMCZ</td> <td>9^{ème} - Cité d'Agglomération de Cambrai</td> </tr> <tr> <td>Michaël HENNEQUART</td> <td>10^{ème} VP - Cité d'Agglomération du Caudrésis-Catéais</td> </tr> <tr> <td>Jean-Pascal LEROUGE</td> <td>11^{ème} - Cité d'Agglomération de Cambrai</td> </tr> <tr> <td>Alexandre BASQUIN</td> <td>12^{ème} - Cité d'Agglomération du Caudrésis-Catéais</td> </tr> <tr> <td>Yves COUPE</td> <td>13^{ème} VP - Cité d'Agglomération de Cambrai</td> </tr> <tr> <td>Didier DRIEUX</td> <td rowspan="3">Cité d'Agglomération de Cambrai</td> </tr> <tr> <td>Edouard SLEDZ</td> </tr> <tr> <td>Michaël PRETIRE</td> </tr> <tr> <td>Jacques DENOYELLE</td> <td rowspan="3">Cité d'Agglomération du Caudrésis-Catéais</td> </tr> <tr> <td>Didier BONIFACE</td> </tr> <tr> <td>Isabelle PIERARD</td> </tr> <tr> <td>Marc PLATEAU</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Yvan BRUNIAU</td> <td>Cité de Communes du Pays Solesmois</td> </tr> </table>		Frédéric BRICOLI	1 ^{er} VP - Cité d'Agglomération du Caudrésis-Catéais	Georges FLAMENGT	2 ^{ème} VP - Cité de Communes du Pays Solesmois	François-Xavier VILLAIN	3 ^{ème} - Cité d'Agglomération de Cambrai	François NOBLECOURT	4 ^{ème} - Cité d'Agglomération de Cambrai	Serge SIMÉON	5 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération du Caudrésis-Catéais	Paul SAGNIEZ	6 ^{ème} VP - Cité de Communes du Pays Solesmois	Serge FOVEZ	7 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération de Cambrai	Jacques OLIVIER	8 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération du Caudrésis-Catéais	Jean-Richard LECHOMCZ	9 ^{ème} - Cité d'Agglomération de Cambrai	Michaël HENNEQUART	10 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération du Caudrésis-Catéais	Jean-Pascal LEROUGE	11 ^{ème} - Cité d'Agglomération de Cambrai	Alexandre BASQUIN	12 ^{ème} - Cité d'Agglomération du Caudrésis-Catéais	Yves COUPE	13 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération de Cambrai	Didier DRIEUX	Cité d'Agglomération de Cambrai	Edouard SLEDZ	Michaël PRETIRE	Jacques DENOYELLE	Cité d'Agglomération du Caudrésis-Catéais	Didier BONIFACE	Isabelle PIERARD	Marc PLATEAU		Yvan BRUNIAU	Cité de Communes du Pays Solesmois
Frédéric BRICOLI	1 ^{er} VP - Cité d'Agglomération du Caudrésis-Catéais																																						
Georges FLAMENGT	2 ^{ème} VP - Cité de Communes du Pays Solesmois																																						
François-Xavier VILLAIN	3 ^{ème} - Cité d'Agglomération de Cambrai																																						
François NOBLECOURT	4 ^{ème} - Cité d'Agglomération de Cambrai																																						
Serge SIMÉON	5 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération du Caudrésis-Catéais																																						
Paul SAGNIEZ	6 ^{ème} VP - Cité de Communes du Pays Solesmois																																						
Serge FOVEZ	7 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération de Cambrai																																						
Jacques OLIVIER	8 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération du Caudrésis-Catéais																																						
Jean-Richard LECHOMCZ	9 ^{ème} - Cité d'Agglomération de Cambrai																																						
Michaël HENNEQUART	10 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération du Caudrésis-Catéais																																						
Jean-Pascal LEROUGE	11 ^{ème} - Cité d'Agglomération de Cambrai																																						
Alexandre BASQUIN	12 ^{ème} - Cité d'Agglomération du Caudrésis-Catéais																																						
Yves COUPE	13 ^{ème} VP - Cité d'Agglomération de Cambrai																																						
Didier DRIEUX	Cité d'Agglomération de Cambrai																																						
Edouard SLEDZ																																							
Michaël PRETIRE																																							
Jacques DENOYELLE	Cité d'Agglomération du Caudrésis-Catéais																																						
Didier BONIFACE																																							
Isabelle PIERARD																																							
Marc PLATEAU																																							
Yvan BRUNIAU	Cité de Communes du Pays Solesmois																																						

SIÈGE DE LA STRUCTURE

Au 1^{er} janvier 2019, les locaux administratifs du Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Caudrésis sont situés à l'Esplanade Caudrésis au 14 rue Neuve à Cambrai. En 2019, le Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Caudrésis regroupe les 3 intercommunalités de l'arrondissement de Cambrai : la Communauté d'Agglomération de Cambrai, Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catéais et la Communauté de Communes du Pays Solesmois, (soit 116 communes).

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



- **Le Pays travaille sur des thématiques d'échelle d'arrondissement :**
 - Aménagement et planification du territoire (Schéma de Coherence Territoriale (SCoT) du Caudrésis) ;
 - Transition énergétique (Plan Climat Air Energie (PCAET), Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), Certificats d'économie d'énergie (CEE)...) ;
 - Habitat (délégation de maîtrise d'ouvrage du PIG «Habitat Mieux» et de l'observatoire de l'habitat, Prime Air Bois...) ;
 - Au soutien du développement rural (LEADER 2014/2020, FISAC, ...).
- **La gouvernance :**
 - Le Syndicat Mixte du PETR du Pays du Caudrésis est présidé par Monsieur Sylvain Tranoï, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, en charge de l'enseignement supérieur et du logement.



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les instances décisionnelles : le Comité Syndical et le Bureau

Réunions du comité syndical en 2019
 - 14 février - 26 mars - 11 juillet - 15 octobre
Réunions du bureau en 2019
 - 24 janvier - 14 mars - 26 juin
 - 23 août - 01 octobre - 18 décembre

La Conférence des maires

En application de l'article L5741-1 III du CGCT, la Conférence des Maires réunit les maires des communes du PETR du Pays Cambrésis.
 En 2019, la Conférence des Maires s'est réunie le 13 novembre au Marché Couvert, à Cambrai. Elle était présidée du secrétaire de lancement de la révision du SCOT.
 Une centaine d'élus et partenaires ont assisté à la Conférence des Maires, elle avait pour objectif de présenter les actions et projets menés par le syndicat mixte depuis 2014.

Les instances de consultation et de concertation : les commissions et le conseil de développement
 La concertation avec les acteurs du territoire est au cœur du fonctionnement du Pays, en particulier à travers ses commissions thématiques. La société civile est représentée grâce au Conseil de Développement qui a ses représentants dans les commissions du syndicat mixte.

Les commissions

Les commissions élaborent des orientations, proposent des actions dans les domaines les concernant et conduisent les réflexions plus approfondies sur les travaux en cours.

- Commission SCOT/PLU Pre-Instruction des PLU
- Commission Energie/Climat
- Commission Habitat

Le Conseil de Développement

Le Conseil de Développement s'est réuni à deux reprises en 2019 :
 - le 06 mars - le 17 décembre
 Les animateurs des commissions ont été désignés :
 - Willy LENGLET : Groupe de travail cadre de vie / social / santé / éducation
 - Romain ROCHE : - Groupe de travail développement économique / transport
 - Jean-Baptiste HUEZ, Vice-Président pour le territoire du Cair - Jean - Pierre BOULIER : Groupe de travail tourisme / patrimoine dréas / châteaux
 - Michel WALLEBRAND, Vice-Président pour le territoire du Sismais - transition énergétique.
Plusieurs réunions des groupes de travail se sont tenues :
 - Tourisme / patrimoine : Auzel, en décembre, le conseil de développement a été saisi par le syndicat mixte afin d'établir un avis sur le projet de signature d'un accord de partenariat pour participer aux ateliers thématiques du SCOT.
 - Aménagement économique / transport : -12 juin -12 septembre
 - Aménagement / Habitat / transition énergétique : -05 juin -05 décembre -13 décembre

Chaque collectivité pourvoit aux dépenses du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis.
 La participation des collectivités - En 2019 : **2,60 € par habitant**.
 Le budget annexe Plg « Habiter Mieux » : le montant de cotisation a été fixé en 2019 à **1 € par habitant**.

L'équipe du Pays : 9 agents (tableau des effectifs)

Paméla Pasture	Assistante comptable et administrative
Magdalena Vannontorghem	Chargée de mission climat-énergie
Sergine Vaubourgaix	Chargée de mission animation territoriale économique
Jonathan Labaere	Chef de projet SCOT
Dorothea Bin	Gestionnaire LEADER
Mélanie Leguay	Animatrice LEADER
Pascal Bertrand	Chargé de mission urbanisme
Charlène Boucheron	Chargée de mission habitat
Grégory Pinatel	Technicien énergie

Mise en place de fonctions supports pour la gestion générale de l'équipe, administrative, budgétaire et comptable
 - Mélanie Faron pour les fonctions de direction
 - Gérard Bérts, pour les missions de comptabilité / facturation / paie

SON RÔLE - SES MISSIONS

Le Syndicat constitue un niveau privilégié de partenariat et de concertation entre l'ensemble des acteurs locaux publics et privés qui œuvrent au développement du territoire. Au plus près des acteurs locaux, qu'ils soient publics (communes, communautés d'agglomération et communautés de communes), associatifs ou privés, le rôle du Pays est d'aider à l'émergence de projets à travers des partenariats étroits avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, les organismes consulaires, professionnels et associatifs... (en cohérence avec ses compétences).

Le Syndicat Mixte porte le Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis. Il définit, à l'échelle du Cambrésis et d'ici 2020, des grandes orientations relatives à l'aménagement du territoire.

Il porte également des missions de développement comme par exemple :
 - L'aide à l'émergence et conduite de projets
 - Le soutien technique aux porteurs de projets et l'assistance à maîtrise d'ouvrage
 - L'expérimentation et la conduite d'études stratégiques
 - La communication et la sensibilisation aux enjeux de développement du territoire

Il gère notamment le programme Européen pour le Développement Rural (LEADER 2014-2020). Il répond également, pour le compte du territoire, à des appels à projets comme pour le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), Fonds Air Energie,...

Et la structure porte par MO délégués le programme de rénovation de l'habitat ancien énérgivore (a Habiter mieux *) depuis 2013.





Parmi ses champs d'intervention le Pays est chargé de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation du Schéma de Coherence Territoriale (SCoT) du Cambrésis.

Le Schéma de Coherence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme porteur d'une vision stratégique en matière d'aménagement du territoire, il est destiné à mettre en cohérence les politiques sectorielles notamment celles orientées sur les questions d'organisation de l'espace, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement....

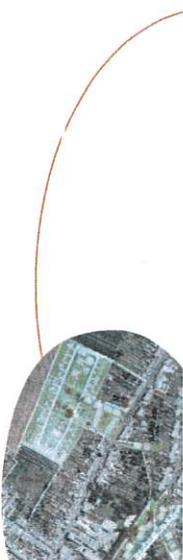
Mise en œuvre du Schéma de Coherence Territoriale (SCoT) du Cambrésis

A ce jour, le Cambrésis dispose déjà d'un SCoT approuvé le 23 novembre 2012. Ce schéma définit à l'échelle de l'arrondissement des orientations et objectifs à atteindre d'ici 2020, sur les différents thématiques d'aménagement du territoire. En tant que personne publique associée, le Pays du Cambrésis formule un avis sur chaque projet de P.L.U arrêté, grâce aux réunions du bureau et aux commissions de suivi des P.L.U et du SCoT.

Toutefois, l'action du Pays ne se limite pas à la formulation d'avis puisque un accompagnement plus complet est proposé aux élus tout au long des procédures d'urbanisme. Le Pays du Cambrésis apporte ainsi un appui technique dans le domaine de la planification et la définition de projets tout en aidant à la prise en compte des orientations du SCoT.

Durant l'année 2019, le Pays du Cambrésis a ainsi :

- accompagné une quarantaine de communes du territoire pour la révision ou l'élaboration de leurs documents d'urbanisme ;
- accompagné les projets d'urbanisme opérationnel (reconversion de friches, ...) et participé, le 16 octobre à une visite pédagogique d'une partie du Cambrésis concernant la connaissance des risques liés aux cours d'eau et au phénomène d'inondation, organisée par la DDTM pour la Commission Départementale des Risques Majeurs ;
- animé les 4 réunions de la commission de suivi des P.L.U et du SCoT, concernant les avis sur :
 - les P.L.U de Mariez, de Neuville-Saint-Remy, de Estrun, de Busigny, de Fontaine-au-Pre, de Troisvilles, de Navas, de Charligny-sur-Escarot et de Proville ;
 - les documents supra-communautaires tels que le SCoT de l'Artois, le SCoT du Grand Douaisis, le SRADET Hauts-de-France, et le SAGE de l'Escaut.



De la prescription de la révision au lancement de la démarche d'un « SCoT des quotidiens »

La révision du nouveau SCoT, prescrite le 11 juillet 2018, est l'occasion de construire ensemble autour des nombreuses questions liées à l'aménagement du territoire.

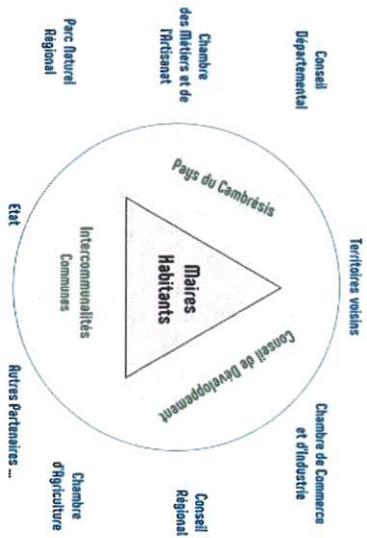
Trois dimensions sont données à ce nouveau projet de territoire :

- un projet politique :
- un projet partagé :
- un projet des quotidiens :

Pour alimenter le contenu du SCoT la révision devra s'enrichir de l'expertise des acteurs locaux et partenaires du territoire. En tant que conseillers, ils faciliteront la définition du projet par leurs connaissances. En tant que partenaires, ils convergeront sur le projet doit être recherchée pour aboutir à un projet partagé.

La dimension soulevée pour ce nouveau SCoT est de placer au cœur des réflexions, les premiers concernés par les orientations et objectifs qui seront inscrits dans le schéma : les Maires et les habitants. Qui d'autre que les Maires, piliers de la démocratie, et les habitants pour parler des problématiques de quotidiens ? Cette parole citoyenne est essentielle pour permettre de recueillir les attentes des habitants et tenir compte du territoire vécu.

Un projet politique partagé





La révision du SCOT se décompose en 3 temps, incarnés par 3 documents :



Le calendrier prévisionnel envisagé de la révision prévoit 6 grandes phases :

- 2019 à 2020 : l'élaboration du diagnostic ;
 - 2020 : la phase de sensibilisation et de pédagogie ;
 - 2021 : la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
 - 2021 à 2022 : la rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs ;
 - 2022 : la préparation de l'arrêt projet ;
 - 2023 : la phase administrative imposée en amont de l'approbation du schéma.
- D'ici les élections municipales prévues en mars 2020, il est envisagé :**
- de faciliter l'élaboration du diagnostic en prenant appui sur la méthodologie et le contenu du « Bilan du SCOT » réalisé de 2017 à 2018. Ce diagnostic devra être alimenté par des ateliers thématiques et faire l'objet d'une présentation en Commission de suivi des PLU et du SCOT. Il fera l'objet d'une validation en Bureau et Comité Syndical après la période électorale.
 - de préparer avec les intercommunalités la phase de sensibilisation et de pédagogie prévue après la période électorale de 2020 en valorisant la démarche des « ateliers du foncier ».
- Plusieurs réunions ont été organisées en 2019 :
- Un Comité Technique (COTECH) avec les intercommunalités : 17 octobre
 - Un séminaire de lancement : 13 novembre

Le Pays du Cambrésis s'est attaché les services du bureau d'études Citarda Conseil pour la réalisation de cette procédure de long terme de révision du SCOT.

Elaboration du Schéma Directeur Vélos du Pays du Cambrésis

Le Pays du Cambrésis a été distingué lauréat de l'appel à projet « Vélos et territoires » de l'ADEME en mai 2019. Le Schéma Directeur Vélo est un document de planification des mobilités cyclables pour les collectivités. Il répond à plusieurs objectifs :

- Dresser un diagnostic du territoire du point de vue du vélo en analysant les infrastructures existantes, leur niveau de cyclabilité et les besoins de mobilité des habitants ;
- Elaborer des scénarios, sur le réseau identifié, servant de véritable outil d'aide à la décision pour les collectivités voulant développer l'usage du vélo.

L'objectif est de bien identifier les itinéraires existants et à développer entre les différents pôles du territoire.

L'ambition de la réalisation de ce schéma est de pouvoir disposer d'un document de référence pour connaître inerte les axes ou élaborer des aménagements les plus adéquats : traces, pistes, services, ...

Un Schéma Directeur Vélos, c'est avoir une vision partagée et cohérente à l'échelle de l'arrondissement du Cambrésis pour les pratiques cyclables et leur développement.



Ce schéma directeur s'inscrit dans un contexte dynamique : Plan National Vélo, schéma directeur cyclable du Conseil départemental du Nord, ...

Connaître et hiérarchiser un réseau cyclable, c'est favoriser les pratiques cyclables pour certaines mobilités des quotidiens (aller au travail, faire ses courses, se divertir...) en complément des pratiques sportives ou touristiques existantes sur le territoire.

Le calendrier prévisionnel envisagé du schéma prévoit 4 grandes phases :

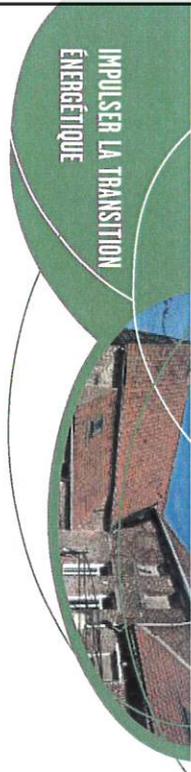
- Janvier 2019 à septembre 2020 : l'élaboration du diagnostic ;
 - In 2020 à début 2021 : la hiérarchisation du réseau identifié et la définition des scénarios ;
 - In 2021 : finalisation et approbation du schéma.
- L'ambition étant d'approuver le Schéma Directeur Vélos du Pays du Cambrésis en 2021.
- Dans le cadre d'une procédure de marchés publics, suite à une consultation ainsi qu'une analyse des offres, le Pays du Cambrésis s'est attaché les services du bureau d'études B&L Evolution pour mener à bien cette mission.

Le lauréat de l'appel à Projets – Vélo & Territoires

Projet réalisé avec le soutien technique et financier de l'ADEME dans le cadre du programme CEE ADEME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 ADEME
 Agence de l'Énergie

Les certificats d'économies d'énergie CEE



Afin de dynamiser la transition énergétique sur son territoire, le Pays mise en partenariat avec les EPCI du Cambésis, plusieurs acteurs dans le domaine de l'habitat et du développement durable.

L'habitat et le logement



Le Pays du Cambésis, anime et intervient dans la mise en œuvre de la politique habitat à l'échelle de l'arrondissement, dans le cadre des missions déléguées par le E.P.C.I. membres.

Les priorités identifiées sont la lutte contre la précarité énergétique dans le parc privé notamment à travers le pourcentage de la mise en œuvre du programme d'intérêt général (« Habiter mieux »), et l'accompagnement des EPCI dans la mise en œuvre de leurs actions.

Le Pays met en place des programmes d'aides aux travaux : le Programme d'intérêt Général « Habiter mieux »

Après plus de 6 années d'opération, les élus ont décidé de renouveler le Programme d'intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux », avec la mise en place d'un nouveau programme pour la période 2019-2021. Ce dispositif se traduit sur le territoire par la mise en place d'une équipe dédiée au projet : l'opérateur IGH-AMI. Il a été missionné pour assister gratuitement les propriétaires dans toutes les phases de leur projet : diagnostic social, technique et financier, audit énergétique et environnemental, préconisation des travaux à réaliser pour atteindre le gain énergétique minimum requis (25 %), scénarii de travaux, montage des dossiers de demande de subvention, suivi des travaux, etc.

Bilan du premier PIG « Habiter mieux »

Le premier programme, efficace de 2013 à 2018, a permis d'accompagner 939 propriétaires occupants dont 734 sur le volet précarité énergétique, 170 sur le volet autonomie et 11 sur le volet habitat indigne. 47 propriétaires bailleurs ont été soutenus, permettant la mise en location de 61 logements conventionnés par l'Anah.



Avant



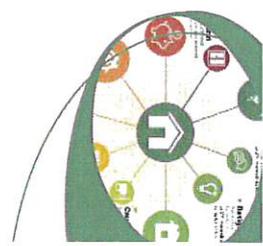
Après

Au total, 16 360 000 € TTC de travaux ont été générés sur l'ensemble de l'arrondissement, tous dossiers confondus. Cette opération a été une réelle opportunité pour les entreprises du territoire. 6 sur 10 en sont issues.

9 177 000 € de subventions d'aides aux travaux ont été mobilisés par les particuliers auprès des différents partenaires : Anah, Pays du Cambésis, Communauté d'Agglomération du Cambésis-Catéès et plus ponctuellement

Au vu d'un bilan satisfaisant, les élus du territoire ont décidé de renouveler l'opération, recentrée sur les thématiques « précarité énergétique » et « autonomie », du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Le PIG 2019/2021
 Date de démarrage : 1er janvier 2019, afin de maintenir la dynamique sur le territoire et poursuivre la réponse aux besoins locaux, aux ambitions régionales et nationales, et éviter une cassure entre les deux programmes.
Durée : période de 3 ans, reconductible 2 ans
Objectifs annuels : 100 dossiers précarité énergétique et 20 dossiers autonomie
 Évaluation énergétique : un audit simplifié avec une méthode de calcul basée à partir des consommations conventionnelles et de factures réelles, et la proposition de deux scénarii de travaux : projet amélioré / projet optimisé
 Coûtation Pays : montant de 1 € /habitant/an
 Financement de l'ingénierie / d'une aide aux travaux à destination des ménages/Financement de la communication



Les chiffres du Programme d'intérêt Général « Habiter mieux », année 2019 :

Typologie des travaux et statut d'occupation	Nombre de dossiers agréés en 2019 à l'échelle du Pays
Propriétaires occupants - Amélioration énergétique	102
Propriétaires occupants - AUTONOMIE	20
Montant des travaux HT des dossiers soldés en 2019	1 954 563 €
Montant des travaux TTC des dossiers soldés en 2019	2 077 474 €
Montant des subventions des dossiers soldés en 2019	1 311 392 €

Le tableau ci-dessus fait état du nombre de dossiers soldés en 2019. Il inclut donc également certains particuliers qui ont adhéré au projet les années précédentes. De plus cette même année, 117 dossiers ont été agréés.

Pour ce qui est du second programme (2019-2021), à ce jour, 90 ménages (travaux en cours et terminés) ont bénéficié de subventions pour des travaux d'amélioration de leur logement. Cela représente 1,37 millions € HT, soit 1,66 millions € TTC de travaux, pour un montant total de subvention de 957 400 € (chiffres au 31/12/2019)

Détail des financements du dispositif PIG 2019-2021 du Pays du Cambésis :

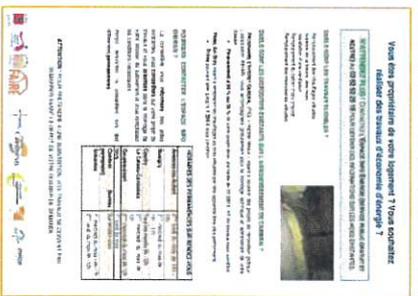
Financeurs	Montants
Anah	640 000 €
Prime Habitat Mieux	117 000 €
Département	105 000 €
Pays	45 700 €
CA2C	8 700 €
Autres financeurs (caisses de retraite principalement)	41 000 €
Reste à charge global	719 000 €



Le Pays accompagne aussi les missions de conseil

L'Espace Info Energie (EIE)

La mission principale de l'Espace-Info-Energie est d'appuyer des conseils personnalisés d'ordre technique, financier et réglementaire sur tout projet de construction et de rénovation ayant pour finalité la maîtrise de l'énergie. Il informe tout type de public. Cependant, son activité se concentre principalement sur les particuliers (qui représentent 90% des contacts du conseiller en 2019) et notamment les propriétaires occupants (représentant 94,5% des contacts). Depuis sa création en 2012 sur le territoire, le nombre de demandes est en forte hausse :



Cet espace d'accueil est localisé à Cambrai (1-27 place Porte Notre Dame). Des permanences sur rendez-vous sont aussi organisées dans plusieurs communes de l'arrondissement : Caudry, Avesnes-les-Albert, Le Cateau-Cambrésis, Busigny, Iwuy, Gouzeaucourt et Solesmes.

Dans la continuité des années précédentes, l'accent a été porté sur le partenariat entre l'Espace-Info-Energie et des acteurs locaux intéressés par les thématiques de l'habitat et des économies d'énergie pour la mise en place d'animations.

- Cette année, l'Espace-Info-Energie a animé 7 ateliers, ce qui représente 395 personnes sensibilisées.
- Sensibilisation sur les aides financières pour la rénovation énergétique, Assemblée Générale Crédit agricole : 20 mars, à Cambrai
 - Sensibilisation aux écogestes et à la rénovation durable des logements SICOS (L'OREAL) : 06 juin, à Caudry
 - Réunion publique « sensibilisation aux économies d'énergie » : 10 octobre à Iwuy

L'EIE est cofinancé par le Conseil Régional, l'ADEME et le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis.

En 2019, les élus du Cambrésis ont décidé de reconduire leur soutien à l'Espace Info Énergie à hauteur de 19 000 €.

Expérimentation de programmes complémentaires

La prime Air Bois



Il s'agit d'un programme destiné aux propriétaires occupants pour le remplacement des appareils de chauffage au bois ouverts ou fermés, et entretenus à 2020 par des appareils labellisés « Flamme verte » (7 étoiles ou équivalent) plus performants, et surtout moins polluants. La convention « Fonds sur états l'ADEME et le Pays du Cambrésis a été signée en fin d'année 2018. L'Espace-Info-Energie a un rôle de pré-inscription conforme avec le Pays du Cambrésis. L'objectif est de renouveler 180 appareils en 3 ans à raison de 60 appareils par an, avec une base théorique de 20 appareils par an pour chaque EPIC présente dans le territoire. Opérationnel depuis le 1er janvier 2019 (actif jusqu'au 31/12/2021) le dispositif a connu un rapide succès. Sur l'année 2019, 69 conventions ont été signées, et 49 dossiers ont été soldés. L'objectif de réaliser 60 dossiers la première année a été dépassé. En 2019, les aides du Pays du Cambrésis pour le remplacement d'appareils de chauffage au bois à foyer ouvert ou à foyer fermé antérieur à 2002 est de 65 485 euros, financées par l'ADEME à hauteur de 50%, soit 32 742,50 euros.



La nomenclature du fonds dédiée au renouvellement des équipements cibles est décomposée de la manière suivante :

- 425 € attribués par le Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis ;
- 250 € attribués par l'EPIC du foyer ;
- 675 € attribués par l'ADEME (épartis comme suit : 425 € au titre de la prime Pays, et 250 € au titre de l'abondement de l'EPIC).

La prime est plafonnée à hauteur de 1 350 € et est versée intégralement par le Pays.

Le montant total de l'aide (comportant également la contribution de l'ANAH) ne peut excéder 80% du prix TTC de renouvellement d'équipement.

Le Syndicat Mixte renforce ainsi son action sur le volet « qualité de l'air ».

Dans le cadre de ses missions d'assistance auprès des EPIC pour l'habitat, le Pays accompagne de nouvelles stratégies.

Réalisation des propositions d'actions de l'étude habitat du parc privé afin de lutter contre l'indigence et la vacance

- Le Pays est intervenu dans les différentes commissions habitat des 3 EPIC afin de présenter les propositions d'actions relatives à l'étude habitat du parc privé afin de lutter contre l'indigence et la vacance :
- Commission Habitat de la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAO) : 27 février et 21 mars
 - Commission Habitat de la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) : 5 mars
 - Commission Habitat de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-et-Castelsis (CA2C) : 15 avril



Le développement durable

Élaboration et animation du plan climat air énergie territorial (PCAET)

En septembre 2017, le Syndicat mixte du PETR du Pays du Cambresis s'est engagé dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Les communes d'agglomérations et de communes du Cambresis ont transféré leur compétence au Pays, à savoir l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial. Le PCAET est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif d'accélérer le déploiement de la Transition Énergétique et Ecologique, sur la voie d'une société post-carbone, plus résiliente et plus robuste.

Il a aussi pour objectif d'anticiper les effets de l'évolution du climat et de permettre de s'y adapter. Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles. Il aborde les thématiques suivantes : les consommations et productions d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, la séquestration du CO2 et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

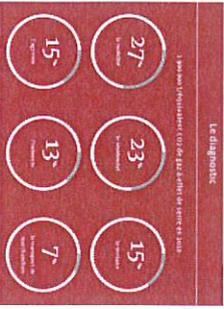
Pour l'élaboration du PCAET, un groupement de bureaux d'études a été mandaté : JPC-Partner et Entreprises territoriales et développement.

En étroite concertation et en accord avec les 3 EPCI, le Syndicat mixte a donc pour mission d'élaborer le diagnostic, la stratégie territoriale, le programme d'actions comportant des volets particuliers à chaque EPCI autant que de besoin, ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation.

Le diagnostic est réalisé et est disponible sur le site internet du Pays du Cambresis : <http://www.paysducambresis.fr/plan-climat-air-energie-territorial-cambresis/>

38 objectifs pour 2020

6 000 logements labellisés BBC	100 %	100 %	-10 %
100 % des communes ayant un plan climat	100 %	100 %	0 %
80 % des communes ayant un plan climat	85 %	25 %	25 %
100 % des communes ayant un plan climat	100 %	25 %	25 %



Une stratégie a été rédigée et proposée en 2019. En parallèle, le Syndicat mixte avance sur la rédaction du programme d'actions territoriales du PCAET. Ce programme d'actions qui concerne l'ensemble des acteurs du territoire : les communes, les syndicats, les entreprises, les associations, les agriculteurs, sera alimenté par de futures actions avec un bilan sur la mise en œuvre à 3 ans qui sera réalisé.

Voici quelques actions phares engagées dans le cadre du PCAET :

- Elaboration d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur la commune de Masnières
- Mise en place d'un programme alimentaire territorial
- Diagnostic/cadastre des zones chaudes et froides + application arbo climat (programme de plantations)
- Aide ENR (assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement des énergies renouvelables et de coopération)
- Projets de méthanisation
- Mise en place d'un tour avec récupération de chaleur fatale au crématorium

Les modalités de concertation

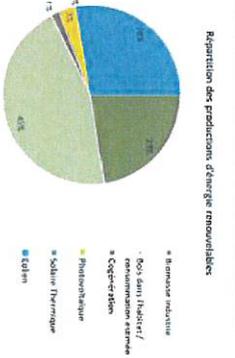
Les Plans climat air énergie territoriaux, exemptés d'enquête publique, sont néanmoins soumis à une participation du public dont les modalités sont décrites au sein des articles L121-15-1 à 23, R121-19 à 29 du code de l'environnement. En application de l'article L 121-18 et de l'article R 121-25 du code de l'environnement, le Syndicat a réalisé une déclaration d'intention en 2019, précisant notamment les modalités de consultation du public dans le cadre de l'élaboration du PCAET.

Accompagner le développement des énergies renouvelables en faveur du mix énergétique sur le Cambresis.

Le volet de planification énergétique

Le Syndicat est engagé depuis 2017, en parallèle de l'élaboration du PCAET, dans une étude de planification énergétique à l'échelle de l'arrondissement de Cambrai afin de mieux connaître les besoins énergétiques du territoire et les potentialités de développement des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R).

Cette étude doit permettre au territoire de définir une feuille de route pour la mise en œuvre de la transition énergétique ; passer d'un modèle où le territoire est massivement dépendant d'importations d'énergies fossiles, de stock, à un modèle autosuffisant, ou tendant vers un équilibre et une relative autonomie, à partir de sources d'énergies renouvelables, de flux, voire de récupération, et principalement locales. Elle doit aussi aboutir vers un volet opérationnel dans la perspective de mettre en place un contrat de développement des « Énergies renouvelables » sur le territoire.





La candidature au Contrat d'Objectifs Territoriaux énergies renouvelables et de récupération (COT) ENR

Durant l'année 2019, le Pays a travaillé sur l'élaboration de la candidature COT ENR. Ce contrat vise à développer sur une période de 3 à 8 ans et sur un territoire, un ensemble de projets énergies renouvelables issus d'une ou plusieurs filières (biomasse, solaire thermique, solaire photovoltaïque, hydro-électrique, méthanisation,...). Ils sont assortis d'un engagement de la structure porteuse (nombre d'installations, niveau de production ENR).

Cette contractualisation avec l'ADEME et la Région d'un COT ENR se matérialisera par un soutien technique et financier.

Plusieurs projets privés et publics ont déjà été identifiés: méthanisation, récupération d'énergie fatale, réseaux de chauffage, géothermie, solaire, biomasse... Des études d'opportunités ont été lancées en 2019 par des communes et EPCI, avec un accompagnement du Pays, en partenariat avec le CDZE.



L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ENR

Depuis deux ans, le Pays a proposé de mettre en place une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les projets d'énergie renouvelable sur le Cambresis, qui est dans la continuité de l'AMO « éolien » mais élargie à d'autres énergies renouvelables, répartie de la manière suivante :

- projet « éolien »
- projet « solaire »
- projet « méthanisation »
- projet « autres énergies (géothermie,...) »

En 2019, des projets autour de la méthanisation a nécessité un accompagnement de l'AMO. Il s'agit du projet de la Coopérative agricole de Saint-Hilaire-lez-Cambrai.

CEE dépôt 2019 et perspectives 2020

Valorisation des CEE classiques

En 2019, le Pays a souhaité poursuivre l'accompagnement de la rénovation du patrimoine public notamment grâce à la valorisation des CEE classiques.

A l'heure actuelle, ils ne sont pas récompensés par les collectivités. Après un appel à partenariat, le Pays a contractualisé en 2019, avec un obligé pour la valorisation des CEE générés sur la période 2019-2020.

Un dispositif d'accompagnement a été déployé, avec une mission d'appui technique et administratif à la constitution des dossiers.

Fort de son expérience, notamment suite au programme Pro-Inno-08 (CEE TERCV), le Pays poursuit donc cette action pour le territoire, les collectivités cèdent leurs CEE au Pays qui peut regrouper un volume de CEE suffisant (montant de certificats en kWh cumulo) pour les revendre.

La récupération des CEE permet au Pays de générer un fonds de soutien pour accompagner les porteurs de projets aux travaux qui s'auto-financiera.

En 2019, 31 communes ont pu bénéficier de l'aide à la rénovation. Ce n'est pas moins de 50 actions qui ont pu être réalisées.

- 2^{ème} dépôt: 18 communes pour 28 actions
- 3^{ème} dépôt: 13 communes pour 22 actions

1 491 420,00€ de CEE perçu pour 1 164 412,53€ de dépenses éligibles déposés au PNCEE.

Le montant de la subvention reversée aux communes par le Pays est de 815 088,77€.

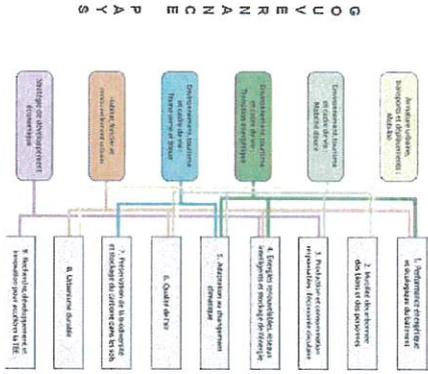
Discussions partenariales et montage d'un dossier de candidature à un Contrat d'Objectifs Territoriaux pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle (COT-TRI)

Le Contrat d'Objectif Territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle (COT-TRI) est un dispositif contractuel passé entre une collectivité territoriale, l'ADEME et le Conseil Régional Hauts-de-France, pour une durée de 5 ans. Il a pour objectif d'animer, mobiliser tous les acteurs, étudier-suivre-évaluer, communiquer, pour accélérer la transition énergétique et écologique et de la territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle dans une gouvernance locale.

Dans le cadre du COTRI, la territoire devra travailler autour de 9 objectifs/thématiques concernant : la mobilité, le patrimoine bâti, l'économie circulaire, les énergies renouvelables, la qualité de l'air, urbanisme durable, recherches-développement et innovation, Biodiversité et adaptation au changement climatique.

La candidature à ce dispositif se veut une traduction opérationnelle de l'articulation des deux démarches SCOT et PCAET. Il permettra d'alimenter les travaux de révision du SCOT. Plusieurs actions sont déjà identifiées dans les différents thématiques avec des missions, d'ouvrages publiques et privées, notamment le Syndicat.





Pour le territoire cela représente :
 - 1^{ère} et 2^{ème} année : une aide forfaitaire de 270 000 euros ;
 - 3^{ème} année : une aide qui peut aller jusqu'à 165 000 euros en fonction de l'attribution des objectifs (attribution de 60% au minimum des objectifs).

Ce dispositif peut être complété par des financements de droits communs et couplés avec un COT-ENR (Contrat de développement des énergies renouvelables).

Les services Urbanisme, Habitat et Climat-Energie, ont travaillé collectivement à la construction d'un programme d'objectifs avec l'ADEME. Un travail itératif de définition et d'identification d'indicateurs avec l'ADEME s'est tenu, avec pour horizon un dépôt de candidature en 2020.

Dans le cadre des travaux du PCAET, l'orientation « maintien des prairies » a été proposée pour répondre à l'objectif de stockage de carbone, elle correspond aussi à l'un des enjeux identifiés dans le cadre du Plan du SCOT. Au cours de l'année 2019, la structure a accueilli un stage sur la problématique du maintien et de la préservation des prairies sur le Cambrésis. Le travail réalisé a permis de mieux préciser l'objet « prairies », les enjeux de leur maintien et leur hiérarchisation spatialisée, d'identifier les différents acteurs et les moyens mis en œuvre à mettre en œuvre en faveur de leur protection.



La campagne de Plantons le Décor 2019-2020



Initiative en faveur de la préservation du paysage local, l'opération « Plantons le décor », lancée en 2010 par Espace Naturel et Régional (ENR) consiste à passer une commande groupée d'arbres, d'arbustes et de fruitiers locaux auprès de pépiniéristes, partenaires du Centre régional de ressources génétiques et d'ENR. Viable succès ses neuf dernières années, avec plus de 32 000 arbres « essences locales » et plus de 1200 fruitiers commandés, l'opération Plantons le décor a été renouvelée en 2019 sur le territoire du Cambrésis.

Plus de 150 arbres, arbustes et fruitiers sont proposés dans un catalogue mais également des variétés potagères régionales.

Ces végétaux sont préparés et vendus par des pépiniéristes locaux. Les clients prennent livraison de leur commande de végétaux le 14 décembre 2019 à Cambrail le matin, et à Caudry l'après-midi.

Les commandes pouvaient être passées jusqu'au 15 novembre 2019



Les animations et stages 2019/2020 :

- CAUDRY - 7 et 8 septembre 2019**
Stand et conseils autour des fruitiers d'antan
Au festival 'Val Nature' « Les Naturades du Val de Rici »
- CAMBRAIL - 5 et 6 octobre 2019**
Stand et conseils autour des fruitiers d'antan
Au salon avicole, Palais des grottes
- CAUDRY - 13 mars 2020**
Démonstration de taille sur fruitiers



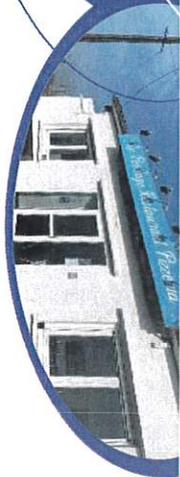
Les Naturades du Val de Rici, septembre 2019, au festival Val Nature, à Caudry

Depuis 2009, le Pays du Cambrésis associé à l'Espace Naturel Régional, s'est engagé auprès des particuliers ainsi que des collectivités et des entreprises, à repenser des essences d'arbres, fruitiers, graminées et semences locales.

- **31 359 arbres et arbustes** (Charme, Bouleau, Noisetier, Erables, Saules, Cornouille...)
- **1 172 arbres fruitiers** (pommiers Cabrette, reinette de France, poires Trompette de Verne, Beurre d'Anjou, prunes Reine Claude, Sainte Catherine...)
- **1 090 sachets de graines potagères de variétés légumières** (carottes de Tiquess, Figeolet Blanc de Flandre, Laitue Gotic de Loos) et plus de 1000 filets de bulbes (All du Nord Gayant, Oignon rouge d'Abbeville).



SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT RURAL ET L'ECONOMIE DE PROXIMITE



Le Pays met en place depuis plusieurs années des dispositifs financiers d'aide pour soutenir des projets locaux des collectivités, des privés (entreprises et associations) à travers le FISAC du Pays du Cambrésis et le programme européen LEADER 2014/2020.

Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)



Le Pays dispose d'une enveloppe dédiée au soutien au commerce et à l'artisanat sur l'arrondissement (hors ville de Cambrai qui dispose de son propre FISAC, complémentaire au FISAC du Pays du Cambrésis), 2017-2020, en partenariat avec la DIRECCTE - financeur, les 3 EPCI du territoire (GAC, QAZC, CCEPS) - co-financeurs des aides directes, les communes de Caudry, Le Cateau-Cambrésis, Solennes, Avesnes-les-Aubert, les Chambres consulaires (CCI, CMA), l'Union commerciale Le Cateau-Expansion.

Cette enveloppe de 192 365 € a été attribuée au Cambrésis pour le maintien et le développement des services à la population en milieu rural (poulangerie, boulangerie, culture,...) et est répartie entre :

- les aides directes aux commerces/artisans/services de proximité
- les équipements ou animations collectifs des collectivités
- l'ingénierie

Une modification des montants de l'enveloppe entre ces 3 axes a été acceptée par la Direccte pour s'adapter à la réalité des demandes.

Les projets éligibles aux aides directes aux commerçants et artisans sont des investissements liés à :

- la modernisation de devantures, des équipements de production et à la sécurisation
- la mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

En 2019, le comité d'attribution s'est réuni à trois reprises :

- Le 28 février
- Le 12 juin
- Le 11 décembre

Le comité de pilotage, qui regroupe l'ensemble des parties prenantes, s'est réuni le 12 juin.



Bilan de la programmation FISAC du Pays du Cambrésis en 2019

En 2019, les projets de la programmation se poursuivent :

- Les demandes de financement des projets de modernisation sur l'arrondissement sont plus nombreuses que les prévisions initiales : 31 projets programmés soit 69 473 €.
- En additionnement les dossiers soutenus en 2018, les aides de modernisation approuvées représentent 121 915 € soit 98 % de l'enveloppe suite à la modification de la maquette financière. Des demandes de financements d'artisans et commerçants parviennent toujours au Pays.

- Toujours peu de demandes de financement des projets d'accessibilités émergent (3 dossiers programmés soit 2 805 €) malgré un renforcement de la communication auprès des acteurs et partenaires : Chambres consulaires, EPCI (flûtes, techniciens), Site Internet du Pays...

- Des actions sont finalisées :

- o Lutte contre la vacance commerciale à Caudry et Le Cateau.
- o Acquisition d'un équipement complémentaire pour le marché couvert de Le Cateau-Cambrésis.
- o Création d'une identité de centre-villes à Le Cateau-Cambrésis (« Ville Trésors »).
- o Financement du poste du chargé de développement de Le Cateau Cambrésis
- o Communication et animation avec l'Union commerciale « Cateau Expansion »
- o Communication sur le dispositif FISAC du Pays du Cambrésis
- o Animation FISAC – Caudry

- Des actions continuent :

- o Réhabilitation du marché couvert de Solennes.
- o Création d'une signalétique commerciale à Avesnes-les-Aubert.
- o Evaluation du FISAC : le cabinet AID a été choisi pour mener l'évaluation du dispositif.

Le comité de pilotage a décidé un second transfert d'enveloppe pour soutenir plus de commerçants et artisans.



Le Cambésis, Solennes



Centre de Vision, Clary

Le FISAC du Pays du Cambrésis est un dispositif adapté pour le commerce et l'artisanat pour un maintien et un développement de services à la population en milieu rural. Il permet également de mobiliser des fonds européens.



Elaborée en 2015 suite à la consultation de l'ensemble des acteurs locaux et à partir du bilan du programme LEADER 2007-2013, la stratégie LEADER 2014-2020 a pour priorité cibles de soutenir et générer l'activité économique de proximité en s'appuyant sur les richesses locales.

L'enveloppe allouée au Cambriésis s'élève à 1 280 000 €.

La stratégie est définie par 3 axes majeurs :

- Développer, moderniser et promouvoir l'offre économique du Cambriésis rural
- Développer, moderniser et valoriser l'offre touristique du Cambriésis rural
- Accompagner les filières liées à l'économie circulaire : circuits courts, valorisation des déchets

Quatre comités techniques (05 avril, 29 avril, 15 octobre, 08 novembre) ont eu lieu avec les partenaires du territoire (EPCI, Chambres consulaires (CCI, CMA), Offices de tourisme, Sous-préfecture...). Les membres du comité technique ont émis un avis sur 42 dossiers présentés.

Trois comités de programmation (23 mai, 09 juillet, 25 novembre) délocalisés sur les 3 EPCI (Blaisygy, Cognoncles, Saint-Python) ont eu lieu.

Le comité de programmation est constitué d'élus et de membres de la société civile (entreprises, représentants associatifs, membres du conseil de développement) toujours sous assisidus. Il a programmé cette année 29 projets pour 388 829 €, soit 29 % de l'enveloppe.

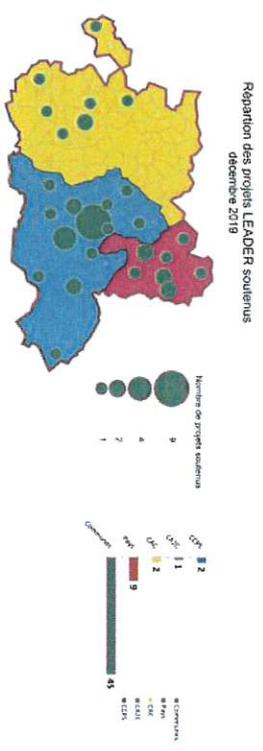
Depuis le début de la programmation, 80 projets ont été soutenus ce qui représente 72 % de l'enveloppe répartis comme ci-dessous :

Récapitulatif de la consommation d'enveloppe GAL* du Cambriésis

Nbre de projets	Montant enveloppe	% de consommation	Montants total des projets	Montants programmés LEADER
30	484 650 €	86,13 %	1 012 796,73 €	417 453,15 €
1	39 000 €	88,82 %	49 486,00 €	34 640,20 €
5	160 100 €	57,93 %	164 278,68 €	92 741,17 €
7	191 800 €	72,87 %	389 054,34 €	190 772,68 €
1	57 000 €	81,87 %	101 775,00 €	46 666,66 €
3	62 450 €	78,77 %	70 577,53 €	49 189,95 €
4	40 000 €	0,00 %	- €	- €
4	245 000 €	61,26 %	303 951,94 €	150 075,46 €
ENVELOPPE	1 280 000 €	72,70 %	2 071 920,22€	930 539,27 €

(GAL : groupe d'action local qui porte le programme LEADER, en l'occurrence, dans notre cas, le Pays du Cambriésis)

Aussi, en 2019, 29 dossiers ont été payés soit 428 792,96 € qui représentent 33,50 % de l'enveloppe (Retard du programme rattrapé).



Le nombre de projets important répondant à la fiche-action 1 : « Dynamiser l'offre de services économique existante » est en adéquation avec le soutien économique des EPCI auprès des entreprises. Aussi le comité de programmation a validé une modification de la maquette financière initiale, soumise accordée à ce programme, afin de l'adapter aux besoins et demandes du territoire.

Un projet de coopération émerge en cohésion avec les orientations de développement touristique à l'échelle de l'arrondissement et l'axe 2 de la stratégie LEADER « Développer, moderniser et valoriser l'offre touristique du Cambriésis rural ». L'idée de ce projet est d'accompagner les équipements touristiques, les restaurateurs et les hébergeurs (hôtels, chambres d'hôtes, campings...) à obtenir le Label Qualité Tourisme (label national ré-

Accompagnement spécifique - Programmation PRADET

Le Pays du Cambriésis, en partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Mortain, a décidé en 2019 de déployer une ingénierie expérimentale pour le soutien au montage des dossiers de demande de subventions des communes de 2 000 habitants pour le fonds régional relatif à la PRADET. Cette expérimentation s'est conclue avec le recrutement d'un agent pour une durée d'un an.

Les EPCI étant les garants de la programmation PRADET du pôle métropolitain, il a été considéré important d'adapter le poste en fonction des particularités locales. En ce sens, chaque EPCI a déterminé un mode d'intervention et des missions adaptées aux demandes remontées par les communes.

Pour cela, le poste a été organisé pour être au plus près géographiquement des élus et partenaires avec des permanences hebdomadaires dans chaque EPCI. Les permanences de l'année 2019 sont les suivantes :

- Lundi et Vendredi : Permanences Communauté d'Agglomération de Cambrai/ Siège du Pays du Cambriésis, Cambrai

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes			
Prévisions budgétaires	2 414 047,06 €	1 017 548,80 €	3 431 595,86 €
Titres émis	3 189 084,03 €	730 883,42 €	3 919 967,45 €
Réduction de titres	1 553 538,00 €	23 423,20 €	1 576 961,20 €
Recettes nettes	1 635 546,03 €	707 460,22 €	2 343 006,25 €
Dépenses			
Autorisation budgétaires	2 414 047,06 €	1 017 548,80 €	3 431 595,86 €
Mandats émis	901 201,80 €	608 282,97 €	1 509 484,77 €
Annulation de mandats	1 224,00 €	1350,00 €	2 574,00 €
Dépenses nettes	899 977,80 €	606 942,97 €	1 506 920,77 €
Excédent	735 568,23 €	100 517,25 €	836 085,48 €
Déficit			

	Résultat de clôture 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Budget Principal			
Investissement	364 383,06 €	735 568,23 €	1 099 951,29 €
Fonctionnement	136 550,9 €	100 517,25 €	237 068,05 €
Total	500 933,96 €	836 085,48 €	1 337 019,34 €

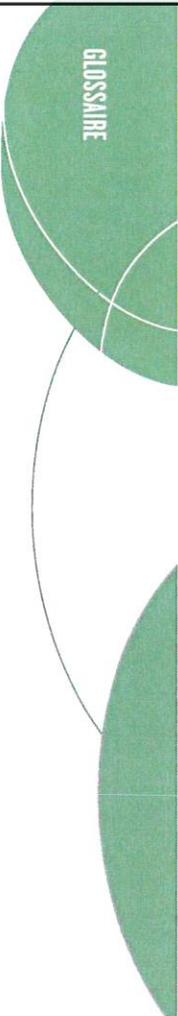
COMPTES ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE « PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL "HABITER MIEUX" »

Compte administratif

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires	0,00 €	653 537,00 €	653 537,00 €
Titres de recettes émis	0,00 €	268 336,40 €	268 336,40 €
Réduction de titres	0,00 €		
Recettes nettes	0,00 €	268 336,40 €	268 336,40 €
Dépenses			
Autorisation budgétaires	0,00 €	653 537,00 €	653 537,00 €
Mandats émis	0,00 €	338 479,49 €	338 479,49 €
Annulation de mandats	0,00 €		
Dépenses nettes	0,00 €	338 479,49 €	338 479,49 €
Excédent			
Déficit		70 143,09 €	70 143,09 €

	Résultat de clôture 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Budget annexe			
Fonctionnement	270 241,80 €	-70 143,09 €	200 098,51 €
Total	270 241,80 €	-70 143,09 €	200 098,51 €





<p>ANAH : L'Agence nationale de l'habitat (Anah) met en œuvre la politique nationale d'amélioration du parc de logements privés existants, définis dans le cadre de grands plans gouvernementaux.</p> <p>Les missions de l'Anah s'organisent autour de deux axes étroitement liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la lutte contre les fractures sociales et territoriales - la lutte contre la précarité énergétique. 	<p>EPIC : Un établissement public de coopération intercommunale (EPIC) est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun (communes de communes, d'agglomération, urbaines, Métropoles).</p> <p>FEADER : Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) est un instrument de financement de la politique agricole commune (PAC). Il est consacré au développement rural.</p>
<p>CA2C : Communauté d'agglomération du Cautrès-Catéris</p> <p>CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie</p> <p>CCPS : Communauté de communes du Pays-Soles-mois</p> <p>CEE : Certificats d'économie d'énergie</p> <p>QUIMAC : Abréviation de « cumulés » et « actualisés » qui s'emploie à la suite de l'unité d'énergie qui est le kWh (1 Kilowatt soit 1 000 W d'énergie par heure). Le cumic permet de déterminer la valeur financière d'un kWh d'énergie économisée en installant des dispositifs énergétiques utilisant les énergies renouvelables.</p> <p>CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat</p> <p>DIRECCTE : Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi. Les directions régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi sont des services déconcentrés de l'Etat sous tutelle commune du ministère du Travail et du ministère de l'Economie et des Finances.</p> <p>EIE : Espace Info Energie. Les Espaces Info Energie ont été initiés par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) en 2001, pour sensibiliser et informer le grand public gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Les Espaces Info Energie sont co-financés par l'ADEME et les collectivités territoriales.</p>	<p>FEDER : Le fonds européen de développement régional (FEDER) intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions. En France, pour la période 2014-2020, le FEDER représente 8,4 milliards d'euros consacrés à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi », en vue de consolider le marché du travail et les économies régionales.</p> <p>FISAC : Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce. Le Fisac est un dispositif qui a pour vocation de répondre aux menaces pesant sur l'existence des services commerciaux et artisanaux de proximité dans les zones rurales ou urbaines fragilisées par les évolutions économiques et sociales. L'aide du Fisac prend la forme d'une subvention, après sélection des dossiers de demande de subvention à la suite d'appels à projets nationaux.</p> <p>FRATRI : Le Fonds régional d'amplification de la 3^{ème} révolution industrielle est le dispositif opérationnel de déclinaison du cadre d'intervention de la nouvelle politique Climat Air Energie défini pour la période 2016-2021. Plusieurs formes d'intervention sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Accompagnement des études préalables nécessaires au développement de la stratégie régionale (diagnostics, études de faisabilité, conseils, développement d'outils...) -Soutien des expérimentations, des investissements et des projets innovants nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie régionale....
<p>INAHRI : INAHRI est une association Loi 1901 qui accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement d'habitat et d'aménagement et les particuliers dans leurs projets d'amélioration ou de réhabilitation de leur habitat, en Haute-Normandie. INAHRI a une agence dans le Cambrésis et a notamment obtenu le marché du PG « Habiter mieux » dans cet arrondissement.</p> <p>LEADER : Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (programme de subventions européennes pour soutenir des petits projets contribuant à la dynamique des territoires ruraux, hors activité agricole). C'est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement ; un Pays ou un Parc naturel régional. Le programme LEADER est financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).</p> <p>LEADER : Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (programme de subventions européennes pour soutenir des petits projets contribuant à la dynamique des territoires ruraux, hors activité agricole). C'est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement ; un Pays ou un Parc naturel régional. Le programme LEADER est financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).</p> <p>Loi MAAPAM : La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAAPAM » ou « loi MAAPTAM », vise à clarifier les compétences des collectivités territoriales en créant des « conférences territoriales de l'action publique » (CTAP), organes de concertation entre les collectivités, et en réorganisant le régime juridique des intercommunalités françaises les plus intégrées, les métropoles.</p> <p>Loi NOTRe : Promulguée le 7 août 2015, la loi La loi n° 2015-991 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions de 2015.</p> <p>OAP : Créées par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et complétées par la loi Grenelle 2, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) se sont révélées être des outils de planification efficaces et largement plébiscités par les auteurs de Plan local d'urbanisme (PLU) et PLU intercommunaux (PLUi) dans le cadre desquels elles s'inscrivent.</p>	<p>PB : Propriétaires bailleurs</p> <p>PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial</p> <p>PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, créés par loi du 27 janvier 2014, ont vocation à être un outil de coopération intercommunale (Etablissement public de coopération intercommunale) sur les territoires situés hors métropoles, ruraux ou non. Ils sont en quelque sorte le pendant des pôles métropolitains.</p> <p>PIG : Programme d'Intérêt Général</p> <p>PIG « Habiter Mieux » : Programme d'intérêt Général « Habiter mieux »</p> <p>Le Pays du Cambrésis, l'Anah et l'Etat ont signé en 2013 une convention pour mettre en œuvre un PIG « Habiter Mieux » destiné à aider les ménages ayant de faibles revenus à réaliser des travaux dans leur logement. Les projets retenus visent à l'amélioration énergétique des logements ou à l'adaptation des logements au handicap ou au vieillissement. Ce programme, qui a permis d'aider sur la période 2013-2018 près de 1000 ménages du territoire aux revenus modestes à améliorer leur logement sur ces deux priorités (avec 15 750 756 € de travaux réalisés, avec 8 891 194 € de subventions accordés sur la période)</p> <p>PLH : Plan Local de l'Habitat. Un programme local de l'habitat est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.</p> <p>PMR : Personne à Mobilité Réduite</p> <p>PO : Propriétaires occupants</p> <p>PO FART : Propriétaires occupants éligibles aux Fonds d'aides à la rénovation thermique des logements</p> <p>SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale</p>

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-200030633-20201216-2020_157-DE



Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial
et Rural du Pays du Cambresis
Espace Cambresis • 14 rue Neuve • BP 50049
59401 Cambrai cedex
Tél. 03 27 72 92 60 • Fax : 03 27 70 96 99
Email : secretariat@pysiducambresis.fr
www.pysiducambresis.fr

Rapport d'activités 2019